

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de CHAMPEAUX

DEPARTEMENT

Séance du 12 Octobre 2021

MANCHE

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 12 octobre à vingt heures et cinquante-quatre minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 07 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, M. JOLLY Thierry, Mme ROBIN Nadine, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique (arrivée à 20h57).

Absent excusé : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Absents : M. GODEFROY Cédric.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD Annabelle donne procuration à M. LEGATHE François-Jean.

M. LEGATHE François-Jean est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance en faisant l'appel et en faisant passer l'état de présence du conseil du jour. Elle fait passer également l'approbation du procès-verbal du conseil du 14 septembre 2021 (documents transmis pour lecture avant la convocation), en rectifiant les horaires d'accueil téléphonique de la mairie précisés dessus. Les horaires sont bien de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h du lundi au vendredi, les samedis de permanence de 10h à 12h et prise de rendez-vous avec les élus, hors permanences.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme JULIEN-FARCIS informe les élus, que suite au dernier conseil, un article sur Ouest-France annonce à tort que la mairie a signé une convention avec le SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise) qui déléguerait à ce syndicat mixte la gestion du réseau assainissement (facturation, suivi, ...) de la commune. Madame Le Maire précise que cette rencontre était bien une prise d'informations sur l'éventualité de délégation et qu'aucune signature n'a été actée. De son côté, le SMAAG a voté une délibération qui inclut l'audit du réseau de Champeaux dans l'étude prévue pour Saint-Jean-Des-Champs et Saint-Pierre-Langers.
- Madame le Maire informe le conseil des différentes réunions qui ont eu lieu ou à venir :
 - Mmes GRETHEN-SEZILLE et Mme LETELLIER ont suivi une visio-conférence à propos du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), concernant les territoires intercommunaux d'Avranches, Granville et Villedieu.
Ce schéma définit des règles communes, auxquelles devra se plier le futur PLUI de Granville Terre et Mer.

- Madame Le Maire et M. LEGATHE sont allés à une réunion à Bréhal sur les chemins. M. le premier adjoint explique l'incidence que peut avoir la classification que donnera la mairie à ses chemins. En fonction de la déclaration (chemins de randonnées classés ou non au niveau départemental), le cahier des charges et des obligations (d'entretien par exemple) n'est pas le même. Cela demande donc réflexion.
- Madame le Maire et M. PORTAIS accueilleront demain M. RIBIER (Trésorerie – conseiller aux décideurs locaux) et un intervenant de l'administration fiscale d'Avranches, pour étudier la situation fiscale de la Commune et préparer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).
- Vendredi 15 octobre 2021, Mme JULIEN-FARCIS, M. LEGATHE et M. PORTAIS ont rendez-vous en sous-préfecture pour une réunion tripartite avec la Trésorerie de St LÔ, pour faire un point sur l'état des finances de la Commune.
- Mme Le Maire et M. PORTAIS ont rencontré l'Association Granvillaise du Pays de l'Estran qui propose de rentrer dans le Label Pays d'Art et d'Histoire. C'est un projet à étudier sur l'intérêt pour nous de rentrer dans un Label car il demande un investissement financier et humain (temps et énergie).
Un autre Label sur le territoire correspondrait à Champeaux, « Village Patrimoine ».
- Une rencontre est programmée avec le Conservatoire du Littoral et deux propriétaires de parcelles sur les Falaises pour faire le point sur le projet de droit de préemption.

I – TRANSFERT DE LIGNE BUDGÉTAIRE **DCM-2021-10-12/01**

Madame le Maire expose qu'il a été budgétisé 10000€ au chapitre 12, compte 6288 sur « Autres Services Extérieurs », censé servir à financer le service Urbanisme de Granville Terre et Mer.

A la réception de leur bilan d'activité 2020, nous aurons à payer 2520€ au compte 6216 pour le personnel et 670€ au compte 62876 pour les remboursements de frais.

Cette manipulation ne nécessite pas une délibération, mais pour souci de transparence et préparer les conseillers aux réflexions budgétaires, Madame Le Maire souhaite faire délibérer.

Madame Le Maire propose au conseil de basculer 2520€ du compte 6288 au compte 6216 et 670€ du compte 6288 au compte 62876.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

II – DEMANDE D'ANNULATION DE CRÉANCES AU BUDGET ASSAINISSEMENT **(PROBLÈME DE FUITE)** **DCM-2021-10-12/02**

Madame le Maire donne la parole à M. PORTAIS, qui expose le cas de la première personne :

- En août 2019, une personne a eu une fuite de son chauffe-eau, défectueux, engendrant une consommation exceptionnelle de 880m³ sur la période 07/2018 – 07/2019 (contre 69m³ l'année précédente). La fuite a été identifiée et corrigée en septembre 2019. Cette facture de surconsommation d'eau a été réglée.

Cependant, cette situation a également entraîné une surfacturation de l'assainissement, pour une eau qui n'est pas partie dans les réseaux d'assainissement de la commune, mais dans le terrain du pétitionnaire selon ses dires.

Le propriétaire demande donc à la mairie d'annuler cette facture d'assainissement qui s'élève à 1918.07€.

Madame le Maire propose de s'opposer à cette annulation de créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

III- DEMANDE D'ANNULATION DE CRÉANCES AU BUDGET ASSAINISSEMENT (DIFFICULTÉ FINANCIÈRE)
DCM-2021-10-12/03

- M. PORTAIS expose le cas d'une autre administrée en difficulté financière. Mme JULIEN-FARCIS précise que c'est une situation délicate, que suite à un décès, cette personne a récupéré une importante dette à épurer, a des saisies sur salaire conséquentes tous les mois, et assure ne pas être en mesure de s'acquitter de sa facture d'assainissement 2018-2019 d'un montant de 395.52€.

Madame le Maire propose de s'opposer à cette annulation de créance d'assainissement d'un montant de 395.52€, et propose d'orienter la personne vers le CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'opposition à cette annulation de créance.

8 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

IV – PAIEMENT FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL DE GRANVILLE 2020/2021.
DCM-2021-10-12/04

Madame le Maire présente la facture reçue par l'école primaire publique Simone Veil de Granville. Les frais de scolarité s'élèvent à 475€/enfant pour l'année scolaire 2020-2021, sachant que 2 enfants Champelais sont concernés, ce qui représente une somme totale de 950€.

Madame le Maire propose de régler cette facture de 950€ à la Mairie de Granville pour la participation aux frais de scolarité pour 2 enfants Champelais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

V – SIGNATURE CONVENTION « SCHÉMA VÉLO » ET FINANCEMENT DE SON ÉTUDE.
DCM-2021-10-12/05

Madame le Maire donne la parole à M.PORTAIS et M. LEGATHE pour présenter l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois sur « la mobilité douce », entre les communes de Sartilly-Baie-Bocage / Carolles / Dragey / Genêts et Champeaux.

M. PORTAIS présente le principe du schéma directeur et fait lecture de la convention proposée. Pour information, il est précisé que les Communes de Vains et de Saint-Jean-Le-Thomas ont décliné l'offre.

M. PORTAIS présente le choix du bureau d'étude. Le 24 septembre, 3 candidats se sont présentés et à l'unanimité, le collectif de travail a choisi le bureau d'étude « Ingénierie Sécurité Routière » qui mettait en avant une réflexion de terrain, à l'écoute des élus et du public.

M. PORTAIS et Madame Le Maire présentent le coût de cette étude :

Le cout total est de 69120€ HT

50% du projet est subventionné par AVELO2, reste à charge 34560€.

Sur ces 34560€ restant : -50% est à diviser entre les 5 communes :

soit $34560\text{€}/2=17280\text{€}/5= 3450\text{€}/$ commune de part fixe.

-Les 50 autres % sont proratisés en fonction du nombre d'habitants par commune :

Soit pour Champeaux, $17280\text{€} \times 6.70\%=1157.76\text{€}$ de part variable.

Donc un total de 4613.76€ pour l'instant pour la Commune de Champeaux, sachant que d'autres subventions sont encore recherchées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote pour la signature de la convention « schéma vélo » et le financement de son étude.

8 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

(N'appelant pas à délibérer)

Madame Le Maire présente le projet de territoire aux membres du conseil municipal (trame fournie avec la convocation) pour recueillir leur avis sur cette direction politique de la Communauté de Communes. Il est le support du Contrat de Relance et Transition Écologique que Granville Terre et Mer va signer avec l'État, qui soutiendra financièrement ou non les projets. En fonction de l'action politique du territoire de Granville Terre et Mer, l'État financera ou pas.

Tous les conseils municipaux sont invités à le lire pour voir si leurs projets communaux se retrouvent dans ce projet de territoire, s'il y a des manquements ou des confirmations de dynamiques. C'est une grille de lecture de territoire pour les différents partenaires, une feuille de route pour les années à venir.

Calendrier à venir :

- Séance du Conseil Communautaire le 09 novembre 2021, avec état des lieux des remontées des communes.
- Validation en bureau le 02 décembre 2021.
- Vote du Conseil communautaire le 15 décembre 2021.
- Signature CRTE (Contrat de Relance et Transition Écologique) mi 2022.

Madame Le Maire propose aux élus de reprendre le document de travail, envoyé en amont du conseil, pour bien comprendre les enjeux et les défis à relever, et répondre aux questionnaires et se positionner sur les choix politiques :

Après échanges, Madame Le Maire propose aux élus qui le souhaite, de venir consulter en mairie, les 60 pages des actions définies dans le projet de territoire en détail, pour mieux s'imprégner du dossier et rajouter des commentaires.

QUESTIONS DIVERSES

-Madame le Maire informe que le prochain conseil sera le mardi 09 novembre 2021, juste après la réunion plénière du Conseil Communautaire sur ce projet de territoire.

-M. JOLLY s'inquiète du nombre de routes sur la commune qui présentent des nids de poule.
Madame Le Maire informe le conseil que M. LEGATHE a vu ce jour, une entreprise pour faire un devis du travail de rebouchage à effectuer sur l'ensemble de la commune.

La séance est levée à 23h10

Vu, pour être affiché le 16 octobre 2021
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales

Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



